

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 D 00296
Numéro SIREN : 503 681 801
Nom ou dénomination : Société Coopérative Agricole AXEREAL

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2021 sous le numéro de dépôt 1638

PROJET DE FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE MONTEREAU SAS
PAR LA SOCIETE AXEREAL

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE AXEREAL, Société Coopérative Agricole à capital variable, dont le siège social est situé 36 rue de la Manufacture 45160 OLIVET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 503 681 801,

Représentée par Monsieur Paul-Yves L'ANTHOËN, en qualité de Directeur Général,

Ci-après dénommée « **AXEREAL** », *la société Absorbante*,
D'UNE PART,

ET

La société **MONTEREAU SAS**, société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 €, dont le siège social est situé Silo de Molinons, 89190 Villeneuve-L'Archevêque, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 752 135 004,

Représentée par la Société Coopérative agricole AXEREAL en qualité de Président, elle-même représentée par son Président M. Jean-François LOISEAU,

Ci-après dénommée « **MONTEREAU** », *la société Absorbée*,
D'AUTRE PART,

PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :



I – EXPOSE PREALABLE

I - Caractéristiques des sociétés concernées

1/ La société **AXEREAL**, *la société absorbante*, est une Société Coopérative Agricole à capital variable dont l'objet est :

- d'effectuer ou de faciliter, quels que soient les moyens et techniques mis en œuvre par elle, toutes les opérations concernant la production, la collecte, le stockage, la conservation, la transformation et la vente de céréales et autres produits agricoles ;
- l'approvisionnement de ses seuls associés coopérateurs, des produits, équipements, instruments et animaux nécessaires à leurs exploitations. L'approvisionnement par la coopérative, des associés coopérateurs au titre de l'engagement d'activité prévu dans les statuts.
- Fournir à ses adhérents les services nécessaires à leur exploitation.

La durée de la société est de 50 ans à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 24 avril 2058.

Le capital social de la société **AXEREAL** est variable, il s'élevait au 31 décembre 2020 à 36.199.550,00 €. Il est divisé en 18.099.775 actions de 2,00 € de nominal chacune, entièrement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

2/ La société **MONTEREAU**, *la société absorbée*, est une société par actions simplifiée dont l'objet social est :

La détention de l'ensemble immobilier situé 25 rue de la Grande Haie – Zone Industrielle de Montereau – 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE, ainsi que la location dudit ensemble à la structure qui sera constituée par les associés de la société en vue de son exploitation.

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

La durée de la société était de 99 années à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 14 juin 2111.

Le capital social de la société **MONTEREAU** s'élève actuellement à 1.000,00 €. Il est divisé en 100 actions de 10 € de nominal chacune, entièrement libérées.

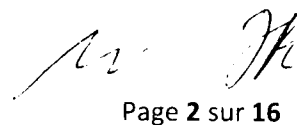
Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

II – Lien entre les Sociétés participantes

La société **AXEREAL** détient 100% des titres composant le capital social de la société **MONTEREAU**.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION :



II – PROJET DE FUSION

I – Opération envisagée

En vertu des dispositions des articles L 236-1 et suivants et R 236-1 du Code de Commerce, la société MONTEREAU apporte à la société AXEREAL, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion, l'universalité de son patrimoine. Ainsi, si la fusion est réalisée :

- Le patrimoine de la société MONTEREAU sera dévolu à AXEREAL dans l'état où il se trouvera lors de la réalisation de la fusion ; il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à MONTEREAU à cette époque, sans exception ;
- AXEREAL deviendra débitrice des créanciers non obligataires de MONTEREAU en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à leur égard.

II – Motifs et buts de la fusion

Le présent projet de fusion s'inscrit dans un processus de simplification de l'organisation du groupe AXEREAL et de rationalisation des structures juridiques qui le composent. La fusion permettra une simplification des procédures administratives et comptables, des relations économiques au sein dudit groupe ainsi qu'une diminution des coûts, principalement administratifs, inhérents à la vie juridique et financière de toute entité juridique.

III – Comptes servant de base à la fusion

Les comptes de la société AXEREAL et de la société MONTEREAU utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés à la date du 30 juin 2020, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Des copies des comptes annuels au 30 juin 2020 figurent en Annexe 1 et 2 des présentes, ainsi qu'une situation intermédiaire au 31 janvier 2021 en annexe 3.

IV – Date d'effet de la fusion du point de vue comptable et fiscal

La fusion comportera un effet rétroactif aux plans comptable et fiscal au 1^{er} juillet 2020, date d'ouverture de l'exercice social de MONTEREAU.

V - Méthodes d'évaluation

Au regard des articles 710-1 à 744-3 du Plan comptable général, le projet implique des sociétés sous contrôle commun. En conséquence, les actifs et passifs composant le patrimoine de la société Absorbée seront transmis à la société Absorbante et donc comptabilisés par elle, selon leurs valeurs nettes comptables.

VI – Commissaire à la fusion

Conformément aux dispositions applicables aux fusions simplifiées, les sociétés sont dispensées de nommer un Commissaire à la fusion.

III – APPORT FUSION

I - Dispositions préalables

La société Absorbée apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société Absorbante, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 30 juin 2020.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société Absorbée sera dévolu à la société Absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

II – Désignation et évaluation des actifs et des passifs à transmettre

Les actifs et les passifs externes de la société Absorbée dont la transmission à la société Absorbante est projetée, comprenaient, dans les comptes de référence arrêtés au 30 juin 2020, les éléments suivants, estimés à leurs valeurs comptables conformément aux règles comptables (PCG art 710-1 et 720-1). :

ACTIFS :

DESIGNATION	BRUT (€)	AMORTISSE MENT PROVISION (€)	NET (€)
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>			
Immobilisations incorporelles			
Concession, brevets et autres droits			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains	249 410	0	249 410
Constructions	1 077 241	466 946	610 295
Installations techniques, matériel et outils			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<u>Total :</u>	<u>1 326 651</u>	<u>466 946</u>	<u>859 705</u>

<u>ACTIF CIRCULANT</u>			
Stocks et en cours			
Matières premières			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commande			
Créances			
Clients et comptes rattachés	28 596		28 596
Autres créances	1 935		1 935
Divers			
Disponibilités	949		949
Charges constatées d'avance			
<i>Total :</i>	<u>31 480</u>		<u>31 480</u>
<i>Frais d'emprunt à étaler</i>			
TOTAL	1 358 131	466 946	891 185

Total des actifs comptabilisés :

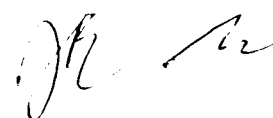
891 185 €

PASSIFS EXTERNES

	(en €)
Provisions pour risques et charges	0
Concours bancaires courants	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières diverses : Compte courant d'intégration fiscale avec Axérial Finances	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 168
Dettes fiscales et sociales	30 424
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	774 207
TOTAL	811 799

Total des passifs externes comptabilisés :

811 799 €



ACTIF NET A TRANSMETTRE

Les actifs s'élevant à	891 185 €
Et les passifs externes s'élevant à	811 799 €
L'actif net à transmettre s'élève à	79 386 €

III – Rémunération des apports

1- Absence de rapport d'échange

Dans la mesure où la Société Absorbante est à la date des présentes, et sera à la Date de Réalisation, propriétaire de la totalité des actions de la Société Absorbée, Monsieur Jean-François LOISEAU, en sa qualité de représentant légal de la Société Absorbante déclare qu'il n'y aura pas lieu à émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, ni à une augmentation de son capital, ni à l'établissement d'un rapport d'échange.

2- Boni de fusion

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 79 386 euros) et la valeur comptable des actions de la Société Absorbée dans les livres de la Société Absorbante, dont elle était propriétaire (soit 1000 euros) constituera un boni de fusion de 78 386 euros qui suivra le régime prévu par le règlement ANC 2014-03.

3- Dissolution de la société Absorbée

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, MONTEREAU sera dissoute par anticipation et de plein droit, par le seul fait de la fusion et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le passif de MONTEREAU sera entièrement pris en charge par AXEREAL.

La dissolution de MONTEREAU ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société. La Société Absorbante assurera l'inscription en compte, au profit des actionnaires de la société Absorbée, des actions nouvelles émises en contrepartie des apports effectués par cette dernière.

V – Jouissance et conditions de la fusion

1 - Propriété et jouissance

La société Absorbante sera propriétaire de l'universalité du patrimoine de la société Absorbée à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Jusqu'àudit jour, la société absorbée continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble des actifs sociaux. Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable de la société.

Il est expressément stipulé que toutes les opérations, tant actives que passives, réalisées par la société Absorbée, depuis le 1^{er} juillet 2020 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société Absorbante, qui les reprendra dans son compte de résultat.

Les comptes de la société Absorbée afférents à cette période, seront remis à la société Absorbante par les responsables légaux.

Enfin, la société Absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société Absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

2 - Charges et conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

A/ La société Absorbante prendra les biens apportés par la société Absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société Absorbée, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société Absorbante de payer l'intégralité du passif de la société Absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société Absorbée à la date du 30 juin 2020, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 30 juin 2020, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

C/ La société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

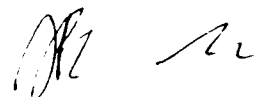
D/ La société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

E/ La société Absorbante exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société Absorbée.

F/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

G/ La société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société Absorbée à compter de la date de réalisation définitive de la fusion et notamment dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société Absorbée s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats ou autres biens apportés.



La société Absorbante sera donc substituée à la société Absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

V – Condition suspensive

La présente opération de fusion est soumise à la condition préalable du transfert de l'ensemble des conventions, autorisations et de tout financement nécessaires à l'exploitation de l'activité de la société Absorbée.

A défaut de réalisation de ces conditions suspensives au plus tard le 30 juin 2021, la présente convention sera considérée comme caduque, sans indemnité de part ni d'autre. La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes des pièces ou procès-verbaux constatant la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif ou tout autre moyen approprié.

IV – DECLARATIONS GENERALES

La société Absorbée déclare :

- qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 ou de la loi n°85-98 du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- qu'elle remettra à AXEREAL, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

IV – DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

I - Dispositions générales

Les sociétés Absorbante et Absorbée déclarent qu'elles sont soumises à l'impôt sur les sociétés.

II – Droits d'enregistrement

Conformément aux dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts portant sur les actes qui constatent des opérations de fusion auxquelles participent exclusivement des personnes morales ou organismes passibles de l'impôt sur les sociétés, ainsi que la prise en charge du passif dont sont grevés les apports mentionnés dans ces actes, sont enregistrés gratuitement.

III – Impôt sur les sociétés

Il sera rappelé que la fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} juillet 2020.

En conséquence, les résultats bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la société MONTEREAU seront englobés dans le résultat imposable de la société AXEREAL.

Les sociétés Absorbante et Absorbée déclarent qu'elles sont soumises à l'impôt sur les sociétés et entendent soumettre la présente fusion sous le bénéfice du régime de faveur prévu aux articles 210-0-A, 210 A, et suivants du Code Général des Impôts.

La société Absorbée devra se conformer aux dispositions du Code Général des Impôts en ce qui concerne les déclarations à souscrire en matière d'impôt sur les sociétés.

En conséquence, la société Absorbante s'engage :

1. A reprendre à son passif les provisions de la société Absorbée dont l'imposition aurait été différée chez la Société Absorbée, ainsi que les provisions réglementées figurant le cas échéant au passif de son bilan, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la présente fusion ;
2. A se substituer, le cas échéant, à la société Absorbée pour la réintégration des plus-values et des résultats dont l'imposition aurait été différée chez cette dernière ;
3. A calculer les plus-values qui pourraient être réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées ou des biens qui leur sont assimilés en application des 5 et 6 de l'Article 210 A du Code Général des Impôts d'après les valeurs qu'avaient ces biens du point de vue fiscal dans les écritures de la société Absorbée, donc, le cas échéant, de leur valeur d'origine, si ces immobilisations avaient été apportées par voie de fusion et par apport partiel d'actif ayant bénéficié du régime de faveur ;
4. A réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les conditions fixées par l'article 210 A-3.d du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées par la société Absorbée relatives aux biens amortissables transmis dans le cadre de la présente fusion et à procéder, en cas de cession de l'un de ces biens, à l'imposition immédiate de la plus-value non encore réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport ;
5. Conformément aux commentaires administratifs relatifs aux opérations de restructuration réalisées aux valeurs nettes comptables (BOI-IS-FUS-30-20, § n°10, mise en ligne au BOFIP le 3 octobre 2018 et BOI-IS-FUS-10-20-40-20, § n°170, publié au BOFIP le 3 octobre 2018), la société Absorbante s'engage à reprendre les écritures comptables de la société Absorbée afférentes aux éléments d'actif qui lui sont transférés dans le cadre de la présente opération de fusion, en distinguant à son bilan la valeur d'origine des biens et les amortissements et provisions pour dépréciation antérieurement dotés par la société Absorbée au titre desdits biens. La société Absorbante continuera également à calculer les dotations aux amortissements afférentes aux biens reçus dans le cadre de la présente opération de fusion à partir de la valeur d'origine qu'avaient lesdits biens dans les écritures de la société Absorbée ;
6. A inscrire à son bilan les éléments d'actifs (stocks...) qui lui sont transmis, autres que les immobilisations ou les biens qui leur sont assimilés pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société Absorbée ;
A défaut, la société Absorbante comprendra dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération de fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société Absorbée ;
7. A reprendre les engagements souscrits par la Société Absorbée à l'occasion de la réalisation d'opérations antérieures d'apports partiels d'actifs ou de fusions ou d'opérations assimilées soumises au régime fiscal de faveur prévu aux articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts, notamment quant au suivi des valeurs fiscales des biens transmis dans le cadre de ces opérations qui seraient compris dans le cadre du projet de fusion ;

- 8 Conformément aux dispositions de l'article 54 septies I du Code Général des Impôts, la société Absorbante s'engage à joindre à sa déclaration de résultats un état de suivi des valeurs fiscales des éléments de l'actif apportés et bénéficiant d'un sursis d'imposition ;
- 9 Conformément aux dispositions de l'article 54 septies II du Code Général des Impôts, la société Absorbante s'engage à tenir à la disposition de l'administration fiscale un registre présentant les plus-values sur éléments non amortissables bénéficiant du sursis d'imposition.

Le registre mentionnera la date de l'opération, la nature des biens transférés, leur valeur comptable d'origine, leur valeur fiscale ainsi que leur valeur d'apport.

Le registre sera conservé dans les conditions prévues à l'article L 102 B du Livre des Procédures Fiscales jusqu'à la fin de la troisième année qui suit celle au titre de laquelle le dernier bien porté sur le registre sera sorti de l'actif de l'entreprise.

- 10 En conséquence, la société Absorbée s'engage :

- A souscrire une déclaration de cessation d'activité accompagnée de la déclaration de résultat dans les 60 jours de la publication de la réalisation de la fusion dans un journal d'annonces légales ;
- A souscrire, dans le cadre de cette déclaration de cessation d'activité, un état de suivi des valeurs fiscales des biens bénéficiant de ce fait d'un report d'imposition (art. 54 septies I du CGI).

IV - Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

➤ Transmission universelle du patrimoine de la société Absorbée

Les sociétés MONTEREAU et AXEREAL entendent bénéficier des dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts pour l'apport des biens entrant dans le champ d'application de ces dispositions.

Conformément à l'article 257 bis du code général des impôts, la transmission des actifs envisagée au présent projet de traité est exemptée de TVA, dans la mesure où la présente fusion emporte transmission d'une universalité de biens au profit de la société Absorbante et les deux parties sont redevables de la TVA.

La société Absorbante est en application de l'article 257 bis du C.G.I purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la société Absorbée.

Les sociétés soussignées prennent chacune l'engagement de mentionner le montant total hors taxe de la transmission sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée. Ce montant sera mentionné sur la ligne « Autres opérations non-imposables ».

➤ Régularisation des droits à déduction

La société Absorbante, étant réputée continuer la personne de la société Absorbée, soumettra à la TVA la cession ultérieure des biens ci-dessus si ces cessions y sont assujetties, et à défaut d'assujettissement, elle procédera aux régularisations de TVA prévues à l'article 207 de l'Annexe II au CGI qui auraient été exigibles si la société Absorbée avait continué à utiliser lesdits biens.

➤ Transfert de la créance de TVA

La société Absorbée déclare transférer purement et simplement à la société Absorbante qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont elle disposera au jour de la réalisation de la présente opération de fusion. La société Absorbante s'engage à adresser aux services des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de



fusion, et dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré et s'engage à en fournir la justification comptable.

La société Absorbante reportera le montant du crédit de TVA transféré à la ligne 21 de sa déclaration de TVA (formulaire CA3) et indiquera l'origine de ce montant dans le cadre réservé à la correspondance.

V – Autres contributions directes

D'une manière générale, la société Absorbante s'engage à supporter à compter du **1^{er} juillet 2020**, tous impôts, taxes, contributions qui peuvent ou pourraient grever les biens transférés ou services inhérents à leur propriété ou à leur exploitation.

VI – Autres déclarations

Les représentants des sociétés obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

V – DISPOSITIONS DIVERSES

I - Formalités

La société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Remise de titres

Il sera remis à la société Absorbante lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

III - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société Absorbante.

IV - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès qualités, élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

V - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

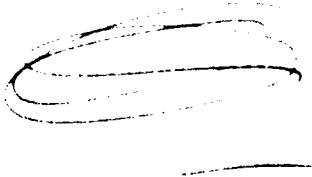
Fait à Olivet, le 22 février 2021

En trois exemplaires

AXEREAL

Représentée par

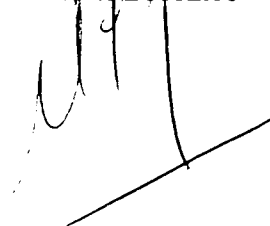
Paul-Yves L'ANTHOËN



MONTEREAU

Représentée par

Jean-François LOISEAU



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Comptes annuels de la société AXEREAL au 30 juin 2020

Annexe 2 : Comptes annuels de la société MONTEREAU au 30 juin 2020

Annexe 3 : Situation comptable intermédiaire de la société MONTEREAU au 31 janvier 2021



ANNEXE 1

Comptes annuels de la société AXERREAL au 30 juin 2020

SCA AXEREAL

36 Rue de la Manufacture

45166 OLIVET Cedex

Siren n°503681801

Comptes annuels au 30/06/2020



- SOMMAIRE -

COMPTE DE RESULTAT

Soldes intermédiaires de gestion	3
Compte de résultat	4
Capacité d'autofinancement	6

BILAN

Bilan - Actif	8
Bilan - Passif	9

ANNEXE

ANNEXE	11
Immobilisations	22
Amortissements	23
Filiales	24
Participations	25
Autres participations	26
Créances et dettes	27
Produits à recevoir	28
Charges à payer	29
Composition du capital social	30
Variation des capitaux propres	31
Provisions et dépréciations	32
Ventilation du chiffre d'affaires	33
Transfert de charges	34
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	35
Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	36
Situation fiscale différée et latente	37
Engagements hors bilan	38
Dettes garanties par des sûretés réelles	40
Engagements de crédit-bail	41
Eléments relevant de plusieurs postes de bilan	42
Effectif moyen	43

AUTRES INFORMATIONS

Résultat des 5 derniers exercices	45
---	----

DETAIL DES COMPTES

Comptes d'actif	47
Comptes de passif	55
Comptes de charges	61
Comptes de produits	70

COMPTE DE RESULTAT

Soldes intermédiaires de gestion

Rubriques	30/06/2020	%	30/06/2019	%
Ventes de marchandises	743 124 285	85,36	809 103 797	86,31
Production vendue	127 443 788	14,64	128 287 847	13,69
CHIFFRE D'AFFAIRES NETS	870 568 073	100,00	937 391 644	100,00
+ Production stockée	1 496 988	0,17	362 552	0,04
- Destockage de production	283 170	0,03		
+ Production immobilisée	1 278 164	0,15	1 488 499	0,16
- Coût d'achat des marchandises et matières premières	718 957 120	82,58	777 155 054	82,91
MARGE BRUTE	154 102 936	17,70	162 087 641	17,29
- Consommation provenance tiers	47 868 037	5,50	46 946 655	5,01
VALEUR AJOUTEE	106 234 899	12,20	115 140 986	12,28
+ Subventions d'exploitation	8 460		17 965	
- Impôts et taxes	10 449 572	1,20	10 421 903	1,11
- Charges de personnel	70 002 818	8,04	68 086 062	7,26
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	25 790 969	2,96	36 650 985	3,91
+ Reprises, transfert charges	4 696 120	0,54	8 114 963	0,87
+ Autres produits	114 511	0,01	165 944	0,02
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	27 639 962	3,17	29 324 198	3,13
- Autres charges	6 396 004	0,73	5 540 149	0,59
RESULTAT D'EXPLOITATION	(3 434 366)	(0,39)	10 067 546	1,07
+ Quote part opérations en commun				
+ Produits financiers	9 184 844	1,06	12 032 380	1,28
- Quote part opérations en commun				
- Charges financières	39 332 711	4,52	14 194 844	1,51
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(33 582 233)	(3,86)	7 905 082	0,84
Produits exceptionnels	3 016 053	0,35	5 091 288	0,54
- Charges exceptionnelles	4 419 981	0,51	8 475 885	0,90
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 403 928)	(0,16)	(3 384 596)	(0,36)
- Participation des salariés	283 708	0,03	236 019	0,03
- Impôt sur les bénéfices	388 705	0,04	672 631	0,07
RESULTAT DE L'EXERCICE	(35 658 574)	(4,10)	3 611 835	0,39
Produits cessions éléments actif	1 401 451	0,16	1 039 254	0,11
- Valeur comptable éléments cédés	489 222	0,06	1 042 269	0,11
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS	912 229	0,10	(3 015)	

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	30/06/2020	30/06/2019
Ventes de marchandises	743 103 387	20 898	743 124 285	809 103 797
Production vendue de biens	32 007 326	4 605	32 011 931	34 097 894
Production vendue de services	90 238 096	5 193 760	95 431 856	94 189 953
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	865 348 810	5 219 263	870 568 073	937 391 644
Production stockée			1 213 819	362 552
Production immobilisée			1 278 164	1 488 499
Subventions d'exploitation			8 460	17 965
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			11 827 046	14 652 261
Autres produits			114 511	165 944
PRODUITS D'EXPLOITATION			885 010 072	954 078 864
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			695 199 739	752 872 607
Variation de stock (marchandises)			-23 342	2 300
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			23 869 754	25 163 297
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-6 754	-634 189
Autres achats et charges externes			54 792 930	53 050 722
Impôts, taxes et versements assimilés			10 573 328	10 606 172
Salaires et traitements			49 449 716	47 453 655
Charges sociales			20 553 101	20 632 406
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			23 778 764	23 518 408
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 786 424	4 999 845
Dotations aux provisions			1 074 774	805 945
Autres charges			6 396 004	5 540 149
CHARGES D'EXPLOITATION			888 444 438	944 011 319
RESULTAT D'EXPLOITATION			-3 434 366	10 067 546
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			4 390 307	7 884 708
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			4 791 985	4 025 156
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				121 000
Différences positives de change			2 552	1 515
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			9 184 844	12 032 380
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			23 355 486	142 182
Intérêts et charges assimilées			15 974 077	14 051 224
Différences négatives de change			3 148	1 438
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			39 332 711	14 194 844
RESULTAT FINANCIER			-30 147 866	-2 162 464
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-33 582 233	7 905 082

Compte de résultat

Rubriques	30/06/2020	30/06/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	248 173	174 261
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 418 734	1 057 607
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 349 145	3 859 420
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 016 053	5 091 288
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 836 451	6 529 411
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	489 222	1 042 269
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	94 308	904 205
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 419 981	8 475 885
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 403 928	-3 384 596
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	283 708	236 019
Impôts sur les bénéfices	388 705	672 631
TOTAL DES PRODUITS	897 210 970	971 202 532
TOTAL DES CHARGES	932 869 544	967 590 697
BENEFICE OU PERTE	-35 658 574	3 611 835

Capacité d'autofinancement

Rubriques	30/06/2020	30/06/2019	Variation
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	18 660 043	30 113 688	-38,03
+ Transferts de charges d'exploitation	7 420 974	6 710 104	10,59
+ Autres produits d'exploitation et repr. dépréc. actif circulant	3 774 986	6 439 518	-41,38
- Autres charges d'exploitation et dot.dépréc. actif circulant	9 182 428	10 539 994	-12,88
+ Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers	9 184 844	12 032 380	-23,67
- Reprises sur dépréciations et provisions financières		121 000	-100,00
- Charges financières	39 332 711	14 194 844	177,09
+ Dot. aux amortis., dépréciations et provisions financières	23 355 486	142 182	16 326,52
+ Produits exceptionnels	3 016 053	5 091 288	-40,76
- Produits des cessions d'éléments actif	1 401 451	1 039 254	34,85
- Subventions d'investissement rapportées au résultat	17 284	18 353	-5,83
- Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles	1 020 598	2 842 533	-64,10
- Charges exceptionnelles	4 419 981	8 475 885	-47,85
+ Valeur comptable des immobilisations cédées	489 222	1 042 269	-53,06
+ Dot. aux amortis., dépréciations et provisions exceptionnels	94 308	904 205	-89,57
- Participation des salariés	283 708	236 019	20,21
- Impôts sur les bénéfices	388 705	672 631	-42,21
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	9 949 051	24 335 119	-59,12
RESULTAT NET COMPTABLE	(35 658 574)	3 611 835	-1 087,27
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	48 303 332	25 370 739	90,39
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 766 194	4 632 117	-61,87
- Résultat sur cession des éléments actif	912 229	(3 015)	-30 354,34
- Subventions d'investissement rapportées au résultat	17 284	18 353	-5,83
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	9 949 051	24 335 119	-59,12

BILAN

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/06/2020	30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	27 132 684	16 553 050	10 579 634	8 105 483
Fonds commercial	283 184	182 939	100 245	100 245
Autres immobilisations incorporelles	4 888 358	1 426 779	3 461 579	3 614 898
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	25 952 649	7 766 757	18 185 892	18 502 233
Constructions	422 639 525	354 702 405	67 937 120	74 837 623
Installations techniques, matériel, outillage	210 890 380	171 894 788	38 995 592	44 630 493
Autres immobilisations corporelles	16 036 567	14 576 017	1 460 549	1 621 837
Immobilisations en cours	6 596 198		6 596 198	2 386 709
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	542 640 408	28 318 843	514 321 565	537 366 260
Créances rattachées à des participations	94 399 890	22 867	94 377 023	103 797 526
Autres titres immobilisés	438		438	438
Prêts	299 262		299 262	286 064
Autres immobilisations financières	7 093 487	23 340	7 070 147	6 847 908
ACTIF IMMOBILISE	1 358 853 029	595 467 785	763 385 244	802 097 716
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	2 040 078		2 040 078	2 033 324
En-cours de production de biens	398 220		398 220	681 390
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	2 680 630	804 189	1 876 441	789 961
Marchandises	23 342		23 342	
Avances et acomptes versés sur commandes	377 563		377 563	11 002 024
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	77 400 535	12 719 252	64 681 283	77 338 667
Autres créances	70 424 479		70 424 479	51 241 010
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	3 996 195		3 996 195	7 771 147
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 270 833		2 270 833	2 135 299
ACTIF CIRCULANT	159 611 876	13 523 441	146 088 434	152 992 821
Frais d'émission d'emprunts à étaler	5 381 970		5 381 970	5 953 911
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 523 846 875	608 991 226	914 855 648	961 044 448

Bilan - Passif

Rubriques	30/06/2020	30/06/2019
Capital social ou individuel (dont versé : 36 597 592)	36 597 592	37 864 668
Primes d'émission, de fusion, d'apport	735 955	735 955
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	14 566 840	14 566 840
Réserve légale	43 400 714	43 400 714
Réserves statutaires ou contractuelles	25 338 897	25 338 897
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	50 283 841	49 013 544
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	277 500 262	277 261 603
Report à nouveau	18 401 045	18 401 045
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-35 658 574	3 611 835
Subventions d'investissement	73 696	90 980
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	431 240 267	470 286 082
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		13 010
AUTRES FONDS PROPRES		13 010
Provisions pour risques	390 703	296 395
Provisions pour charges	11 203 605	11 773 540
PROVISIONS	11 594 308	12 069 935
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	124 013 268	136 659 450
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	305 717	378 427
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	171 217 117	154 748 414
Dettes fiscales et sociales	21 470 788	21 162 743
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 019 847	5 483 146
Autres dettes	146 965 577	160 214 212
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	28 758	29 030
DETTES	472 021 073	478 675 421
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	914 855 648	961 044 448

ANNEXE 2

Comptes annuels de la société MONTEREAU au 30 juin 2020

ANNEXE 3

Situation comptable intermédiaire de la société MONTEREAU au 31 janvier 2021



MONTEREAU

SILOS DE MOLINONS

89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE

Siren n°752135004

Comptes annuels au 30/06/2020



- SOMMAIRE -

COMPTE DE RESULTAT

Soldes intermédiaires de gestion	3
Compte de résultat	4
Capacité d'autofinancement	6

BILAN

Bilan - Actif	8
Bilan - Passif	9

ANNEXE

Annexe	11
Immobilisations	18
Amortissements	19
Filiales et participations	20
Créances et dettes	21
Produits à recevoir	22
Charges à payer	23
Composition du capital social	24
Variation des capitaux propres	25
Provisions et dépréciations	26
Ventilation du chiffre d'affaires	27
Transfert de charges	28
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	29
Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	30
Situation fiscale différée et latente	31
Engagements hors bilan	32
Eléments relevant de plusieurs postes de bilan	36
Effectif moyen	37

AUTRES INFORMATIONS

Résultat des 5 derniers exercices	39
-----------------------------------	----

DETAIL DES COMPTES

Comptes d'actif	41
Comptes de passif	43
Comptes de charges	45
Comptes de produits	47

TABLEAUX FISCAUX - Cerfa

2065 - Impôt sur les sociétés	49
2065Bis - Annexe à la déclaration	50
2058ER - Rectifications résultat et +/- values	69
2058ES - Rectifications résultat (sortie, fusion)	69
2058FC - Plafonnement résultat et +/- values	69
2058PAP - Rectifications résultat, stés interm.	69

COMPTE DE RESULTAT

Soldes intermédiaires de gestion

Rubriques	30/06/2020	%	30/06/2019	%
Ventes de marchandises				
Production vendue	111 020	100,00	111 020	100,00
CHIFFRE D'AFFAIRES NETS	111 020	100,00	111 020	100,00
+ Production stockée				
- Destockage de production				
+ Production immobilisée				
- Coût d'achat des marchandises et matières premières				
MARGE BRUTE	111 020	100,00	111 020	100,00
- Consommation provenance tiers	16 372	14,75	18 990	17,11
VALEUR AJOUTEE	94 648	85,25	92 030	82,89
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts et taxes	1 171	1,05	1 171	1,05
- Charges de personnel				
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	93 477	84,20	90 859	81,84
+ Reprises, transfert charges	3 511	3,16		
+ Autres produits	1		1	
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	59 257	53,38	59 257	53,38
- Autres charges	1		1	
RESULTAT D'EXPLOITATION	37 730	33,99	31 602	28,46
+ Quote part opérations en commun				
+ Produits financiers				
- Quote part opérations en commun				
- Charges financières	19 082	17,19	16 694	15,04
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	18 648	16,80	14 908	13,43
Produits exceptionnels				
- Charges exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
- Participation des salariés				
- Impôt sur les bénéfices	5 221	4,70	4 174	3,76
RESULTAT DE L'EXERCICE	13 427	12,09	10 734	9,67
Produits cessions éléments actif				
- Valeur comptable éléments cédés				
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS				

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	30/06/2020	30/06/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	111 020		111 020	111 020
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	111 020		111 020	111 020
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			50 835	46 703
Autres produits			1	1
PRODUITS D'EXPLOITATION			161 856	157 724
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			16 372	18 990
Impôts, taxes et versements assimilés			48 495	47 874
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			59 257	59 257
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1	1
CHARGES D'EXPLOITATION			124 125	126 122
RESULTAT D'EXPLOITATION			37 730	31 602
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			19 082	16 694
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			19 082	16 694
RESULTAT FINANCIER			-19 082	-16 694
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			18 648	14 908

Compte de résultat

Rubriques	30/06/2020	30/06/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	5 221	4 174
TOTAL DES PRODUITS	161 856	157 724
TOTAL DES CHARGES	148 429	146 990
BENEFICE OU PERTE	13 427	10 734

Capacité d'autofinancement

Rubriques	30/06/2020	30/06/2019	Variation
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	46 153	44 156	4,52
+ Transferts de charges d'exploitation	50 835	46 703	8,85
+ Autres produits d'exploitation et repr. dépréc. actif circulant	1	1	66,15
- Autres charges d'exploitation et dot.dépréc. actif circulant	1	1	60,00
+ Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers			
- Reprises sur dépréciations et provisions financières			
- Charges financières	19 082	16 694	14,31
+ Dot. aux amortis., dépréciations et provisions financières			
+ Produits exceptionnels			
- Produits des cessions d'éléments actif			
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			
- Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles			
- Charges exceptionnelles			
+ Valeur comptable des immobilisations cédées			
+ Dot. aux amortis., dépréciations et provisions exceptionnels			
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices	5 221	4 174	25,08
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	72 684	69 991	3,85
RESULTAT NET COMPTABLE	13 427	10 734	25,09
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	59 257	59 257	
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
- Résultat sur cession des éléments actif			
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	72 684	69 991	3,85

BILAN

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/06/2020	30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	249 410		249 410	249 410
Constructions	1 077 241	466 946	610 294	669 551
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 326 651	466 946	859 705	918 962
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	28 596		28 596	28 320
Autres créances	1 935		1 935	4 736
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	949		949	4 600
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	31 480		31 480	37 656
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 358 131	466 946	891 185	956 618

Bilan - Passif

Rubriques	30/06/2020	30/06/2019
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	64 859	54 125
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	13 427	10 734
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	79 386	65 959
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 168	20 992
Dettes fiscales et sociales	30 424	28 899
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	774 207	840 768
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	811 799	890 659
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	891 185	956 618

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/01/2021	31/01/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	249 410		249 410	249 410
Constructions	1 077 241	501 513	575 728	634 985
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 326 651	501 513	825 138	884 395
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	37 998		37 998	8 220
Autres créances	5 009		5 009	2 241
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	2 598		2 598	1 128
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	45 605		45 605	11 589
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 372 256	501 513	870 743	895 984

Rubriques	31/01/2021	31/01/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	78 286	64 859
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	10 588	7 454
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	89 974	73 413
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 707	15 379
Dettes fiscales et sociales	11 282	12 059
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	744 276	776 630
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	18 503	18 503
DETTES	780 768	822 572
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	870 743	895 984